

## DECLARATION D'INTENTION DE PARTICIPER A UNE GREVE

### Annexe 1

**Cette déclaration doit parvenir à l'Inspection de circonscription  
par courrier postal, fax  
ou messagerie électronique professionnelle nominative (en général nom.prénom@ac-nice.fr)  
au moins 48 heures avant la grève  
conformément à l'article L.133-4 du code de l'Education**

Un enseignant qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclaré gréviste encourrait une sanction disciplinaire.

Un enseignant ayant fait connaître son intention de participer à un mouvement peut librement y renoncer.

Toutes les rubriques de ce document sont à remplir obligatoirement selon la fonction assurée.

**Je soussigné(e) Nom :** ..... **Prénom** .....

**déclare mon intention de prendre part à la grève du** .....

**Fonction (cocher ci dessous la rubrique correspondante)**

Directeur/Directrice <input type="checkbox"/> Adjoint(e) <input type="checkbox"/>	TRS, TMB <input type="checkbox"/>
Ecole d'affectation:	Ecole de rattachement :
Commune :	Commune :
Circonscription :	Circonscription :
Habituellement en exercice devant les élèves ce jour de la semaine: <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Affecté(e) le jour de la grève à l'école de :
	Commune :
	Circonscription :
Fait à ....., le.....	Signature :

**Rappel : La déclaration d'intention de grève est un acte individuel et personnel. Il est de la responsabilité de l'enseignant de s'assurer de la transmission et de la réception de cette déclaration dans les délais en vigueur.**